

267

P

NP

DM125

Projet d'aménagement d'un parc éolien
dans la MRC de L'Érable

6211-24-020

Projet de parc éolien dans la MRC de l'Érable

Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Par Geneviève Perron

Décembre 2009

Madame la commissaire, Monsieur le président,

Je vous soumetts ce mémoire qui est en soit mon opinion sur le projet de développement industriel éolien dans la MRC de l'Érable. Ce projet soulève des émotions fortes et bouleverse ma vie et celle de bien d'autres citoyens de la région. Il aura un impact indéniable sur notre environnement visuel et marquera le territoire pour de très nombreuses années. C'est pourquoi j'ai choisi de développer ces deux aspects: les impacts psychosociaux du projet et son acceptabilité sociale, et les conséquences sur nos paysages. Même si je ne développe que ces deux aspects, ils ne sont pas les seuls à soulever mes inquiétudes. Je vous dirais que la majorité des questions posées lors de la première partie des audiences m'ont interpellée, et qu'une grande part des réponses apportées par les divers représentants ne m'ont pas du tout rassurée.

Présentation :

Mon nom est Geneviève Perron, j'ai trente-sept ans, je suis citoyenne de Ste-Hélène-de-Chester (j'y passe tous les étés et presque toutes les fins de semaine de l'année), je suis psychologue, je caresse depuis de nombreuses années le projet de m'installer définitivement à Ste-Hélène et de travailler dans la région. Je fréquente cette magnifique région depuis près de 15 ans et en 2001 mes parents y ont acheté une propriété.

Les impacts psychosociaux du projet sur les populations locales et l'acceptabilité sociale :

Étant psychologue, je m'intéresse tout particulièrement à l'importance des impacts psychosociaux d'un tel projet. Constatant l'impact qu'il a sur moi, je peux imaginer ce qu'il peut provoquer chez les personnes qui habitent la région en permanence, et tout particulièrement, les personnes qui demeureront à proximité des éoliennes.

Tout changement implique un certain stress chez l'humain et une période d'adaptation. Toutefois le fait que ce projet soit imposé à la population et qu'il représente une menace importante sur l'environnement et sur la qualité de vie des gens, il faut s'attendre à des réactions émotives très fortes et à de la détresse psychologique.

Il est consternant et très choquant de constater que SNC-Lavalin n'a pas fait d'étude d'impact sur les facteurs psychosociaux et que le ministère du développement durable répond « *Dans la directive actuelle, il y a pas de demande spécifique à l'évaluation des impacts psychosociaux, la dimension de l'impact psychosocial n'est pas directement prise en compte* ». Le ministère de la santé et des services sociaux quant à lui nous dit : « *Les impacts psychosociaux, pour nous, font partie des impacts globaux à la santé et méritent d'être étudiés dans une étude d'impact* ». (Transcription des audiences du 11 novembre AM p.66-67). Mais il semble que pour ce projet, le ministère de la santé n'a pas fait de démarches auprès de celui du Développement durable et de l'Environnement et des Parcs pour exiger une étude d'impact. On se serait fié sur les études d'impacts de d'autres projets éoliens au Québec. Et comme le disait le président de cette commission, M. Germain, on ne peut pas généraliser les impacts d'un projet à un autre : « *C'est certain, dans un milieu où il y a un consensus social au préalable sur un projet, on peut anticiper moins de problématique. Alors c'est difficile, c'est pas une science exacte, on convient de ça. Mais il faut pas non plus chercher à généraliser à partir d'un projet qui serait non problématique* ».

non plus au niveau des impacts psychosociaux. C'est pas un garant, effectivement. » (Tiré des transcriptions des audiences du 11 nov. AM P.70)

Ce fait est à mon avis une grave lacune dans l'étude du projet. L'étude d'impact sur les facteurs psycho-sociaux est indispensable et elle aurait dû être réalisée en parallèle avec les autres études d'impacts. L'aspect humain dans tout ce projet a été sévèrement négligé et nous en vivons déjà les conséquences. Le manque de consultation de la population est un exemple flagrant du manque d'intérêt porté aux citoyens. Et ceci a directement un impact sur les difficultés psychosociales que vivent présentement plusieurs membres de la communauté. On peut imaginer qu'elles seront les impacts sociaux et psychologiques lorsque le parc éolien sera construit si tel est le cas!

À plusieurs reprises, lors de la première partie des audiences, il a été dit que pour prévenir tout impact psychosocial négatif, il faut avant tout consulter et faire participer les citoyens. Ce qui n'a pas été fait. Il n'est pas normal que la plupart d'entre nous avons appris l'existence du projet par le RDDA. Il y a eu manifestement un manque de consultation auprès des citoyens et ceux des villages avoisinants. Il n'y a même pas eu de porte-à-porte ni de courrier personnellement adressé aux résidents vivant à proximité des sites convoités. Les seules personnes ayant eu cette attention sont les signataires des contrats. De plus les conseils municipaux des municipalités limitrophes n'ont pas été rencontrés, tels Ste-Hélène-de-Chester, St-Fortunat, Irlande.

Tout ceci, à mon avis, démontre un manque de transparence dans le processus d'information et de consultation. Quelques petits communiqués, peu exposés et peu explicites, de « fausses » consultations publiques (puisque les citoyens se sont retrouvés devant un projet bien élaboré pour ne pas dire ficelé) sont, à mon avis, insuffisants pour affirmer que la population a été informée et consultée. Un projet d'une telle ampleur et avec tant de conséquences sur la qualité de vie et l'environnement des gens aurait mérité une réelle consultation. La responsabilité de la consultation des citoyens n'a pas été assumée adéquatement par aucune instance, ni par le promoteur, ni par Hydro-Québec, ni par la MRC, ni par les municipalités et ni par le gouvernement. Il y a eu des manquements importants dans le processus de consultation et nous pouvons nous poser la question : Voudraient-ils réellement que les populations locales soient bien informées? Tout ceci soulève chez-moi un questionnement sur la transparence des élus municipaux, de la MRC et du promoteur dans tout ce processus. Je me questionne également sur la réelle volonté du gouvernement de vouloir bien informer et consulter les québécois sur le développement éolien.

Donc le manque de consultation des citoyens et de leur participation à l'élaboration du projet, explique bien pourquoi le projet n'a pas une bonne acceptabilité sociale dans la communauté, et explique également pourquoi plusieurs citoyens souffrent déjà de détresse psychologique, de dépression, d'anxiété, etc. En plus, une des sérieuses conséquences de tous ces manquements est que la population est maintenant divisée, il existe d'importantes discordances d'opinions entre les citoyens, des tensions, des conflits, de l'intimidation, des menaces et même du vandalisme. La zizanie s'est installée. Et ce dans une population qui cohabitait harmonieusement jusqu'à tout récemment.

M. Donald Langlois de la mairie de St-Ferdinand a expliqué qu'il attendait les avis du BAPE pour procéder à un référendum dans sa municipalité. Oui, un référendum aurait été nécessaire dans les étapes de consultation, mais je considère qu'il arrive trop tard dans le processus. Le projet est déjà tout ficelé et la division de la population est déjà bien trop importante.

Et toute cette négligence de consulter les citoyens a quand même eu lieu malgré les avis du BAPE lors d'audiences précédentes sur le développement éolien au Québec et de divers guides conçus par le gouvernement à l'intention des MRC. Comme le citait un citoyen (M. Raymond Charland), lors des audiences publiques du 11 novembre Am (p.85) :

« Quant aux MRC et municipalités, elles ont un rôle central à jouer en matière de participation de leur collectivité au développement de la filière éolienne, telles que l'indiquent les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie » (tiré du rapport du Bureau d'audiences publiques tenu à la Montagne Sèche et à Gros-Morne).

« Le gouvernement souhaite toutefois que la mise en valeur du potentiel éolien prenne en considération les préoccupations de la population et les particularités du milieu. Pour y arriver, le gouvernement compte sur le leadership des MRC et leur capacité à relever ce nouveau défi. » ("Pour un développement durable de l'énergie éolienne", Gouvernement du Québec, 207 a) page 19.)

Selon le "Guide à l'intention des élus municipaux du Québec"(2008, p.47) : *« ceux-ci sont reconnus être intermédiaires entre le porteur de projet et la population, le premier interlocuteur des promoteurs. » De par cette position stratégique, le Guide leur rappelle « l'importance de la consultation de leurs citoyens et du partage de l'information. »*

« Les élus ne peuvent pas prendre pour acquis que la population est favorable ou défavorable à un projet, il est donc nécessaire de la consulter, la population, pour connaître ses préoccupations, ses attentes, voire même sa vision du développement sur son territoire. Il ne revient plus exclusivement à l'élu décideur de définir le contenu de l'intérêt public; son rôle est d'inviter à participer à la formulation des problèmes ainsi qu'à l'élaboration des solutions. »

Ainsi les avis du BAPE et les guides et documents conçus par nos ministères ne semblent pas avoir une grande valeur puisqu'on semble pouvoir les ignorer sans conséquence.

Le paysage :

Comme je l'ai dit précédemment, je passe tous les étés et plusieurs fins de semaine dans la région. J'ai choisi cette région comme lieu de vacances et comme future terre d'accueil pour ses magnifiques paysages vallonneux, couverts de verdure, d'érables et de terres agricoles, pour le calme qui y règne et pour l'intéressante mixité de la population qui habite ce territoire. De l'endroit où je suis installée sur la propriété de mes parents, j'ai une vue splendide sur les montagnes de Vianney (voir photos à la fin du document). Si le projet à lieu, je verrai une quarantaine d'éoliennes sur la crête des montagnes. De jour comme de nuit, elles feront parties de mon horizon. Je peux vous assurer que je ne quitterai pas la ville pour me retrouver à proximité d'un parc industriel éolien et non plus pour y passer mes vacances comme je le fais depuis 15 ans. Ceci me brise le cœur et je trouve ça très désolant pour la région car je ne suis pas la seule qui réagira ainsi. Est-ce de cette façon que nous allons attirer des gens dans nos régions? Et je ne crois pas que le développement éolien attirera le tourisme dans nos villages. Une des richesses et des particularités importantes de notre région est la beauté de son paysage.

Dans l'étude d'impact, nous pouvons lire que *l'impact visuel sur le Village de Ste-Hélène-de-Chester est jugé mineur (p.363) et qu'il a été évalué à partir d'un seul lieu d'observation, qui est le parvis de l'église.* Je trouve déplorable et choquant qu'on puisse se limiter à un seul point de

vue pour évaluer l'impact visuel d'un tel développement sur notre village. Sainte-Hélène longe sur plusieurs kilomètres la zone concernée. Plusieurs propriétés sont situées sur le versant de la montagne face aux crêtes où seront installées plusieurs éoliennes. Ceci soulève encore une fois à mes yeux le manque de sérieux et de transparence de ce projet. Comment se fait-il que notre village directement touché par ce développement ne fut pas consulté et sérieusement considéré dans l'étude d'impact ?

Si un tel projet à lieu, c'est notre patrimoine paysagé qui sera détruit et c'est très grave. L'impact visuel de ces interventions majeures est indéniable et marquera de façon quasi irréversible notre région. Notre territoire est géré comme une marchandise et non comme un bien commun, un patrimoine.

Conclusion:

En tant que psychologue, je me questionne sérieusement sur comment pourrons-nous atténuer les impacts psychologiques négatifs si le projet à lieu? Comment allons nous renouer le tissu social? Des gens souffrent déjà de détresse psychologique, due à l'incertitude face au projet et due aux conflits dans la communauté. Actuellement les gens sont mobilisés par la bataille contre le projet, mais si ce combat s'avère un échec, il faut s'attendre à ce que la détresse psychologique augmente et touche d'autres membres de la communauté. Et nous aurons besoin d'un soutien très particulier du CSSS.

L'unique solution apportée par le promoteur pour compenser les dommages est un fond d'acceptabilité sociale de 60 000 \$. À mon avis, c'est nettement insatisfaisant. Et aucun montant d'argent ne peut compenser la valeur d'un paysage et la qualité de vie des gens. En plus les citoyens des municipalités voisines, qui eux aussi seront touchés par ce projet (et certains tout particulièrement) n'auront aucune compensation financière et vivront avec des impacts importants sur leur environnement et leur qualité de vie.

Je suis pour le développement éolien au Québec, je suis une amoureuxse de la nature et je suis pour le développement de l'énergie verte. Mais ce projet éolien ne répond pas aux principes de développement durable. Et oui au développement éolien mais en région non habitée, en respect de l'environnement et en accord avec les principes d'un véritable développement durable.

Nous menons un combat contre Goliath et c'est inacceptable que notre gouvernement place ses citoyens dans de telles situations, nous obligeant à nous battre les uns contre les autres. C'est inacceptable que de tels projets nous soient imposés sur nos territoires, dans nos milieux de vie. C'est inacceptable que des populations se retrouvent à être des cobayes. Le gouvernement veut-il tuer son patrimoine paysager? Veut-il faire fuir les citoyens des régions? À quand une réglementation adéquate pour le développement éolien au Québec, une réelle consultation des populations? Combien de citoyens de villes et villages subiront un tel affront de la part du gouvernement?

J'appuie les réclamations du RDDA, soit que seule une enquête publique sur les irrégularités, les conflits d'intérêt, la collusion et les coûts réels de la filière éolienne permettra de faire la lumière sur les choix du gouvernement en matière d'énergies renouvelables dans le contexte de la Loi sur

le développement durable. Et le retrait immédiat de tout projet éolien industriel en milieu habité, un modèle éolien qui bafoue les principes fondamentaux de la Loi sur le développement durable.

Et si le gouvernement refuse ce retrait, il me semble nécessaire qu'une consultation référendaire soit recommandée par le BAPE auprès de toutes les communautés visées. Autant auprès des citoyens des municipalités concernées que des municipalités limitrophes qui subiront également les conséquences du projet. Si une municipalité est majoritairement pour et l'autre contre, que se passera-t-il? On voit bien que des projets à la pièce, comme c'est le cas présentement, ça ne peut fonctionner. Il faudrait absolument que le développement éolien soit envisagé dans un plan global par le gouvernement. Le fonctionnement actuel ne peut faire autrement que diviser les populations. C'est bien connu : Diviser pour mieux régner.

En faisant du cas par cas de chaque projet, on isole chaque communauté sachant pertinemment que les villages ou de simples citoyens n'ont ni les ressources ni l'expertise pour affronter des entreprises bien organisées. Cette façon de procéder est un moyen évident d'épuiser les opposants.

L'électricité n'a pas été nationalisée par René Lévesque et les libéraux de l'époque pour que nous la redonnions à des intérêts privés, pour qu'ils fassent du développement à la pièce, sans vision, sans plan d'ensemble. Hydro-Québec doit être le maître d'œuvre et se doit de respecter les paramètres proposés par les populations concernées.

Donc pour toutes ces raisons, je suis contre le projet de développement éolien de l'Érable.

Geneviève Perron



